

Si, par contre, il s'agit d'une mer, le droit de la mer s'appliquerait qui prévoit une division du bassin en secteurs d'exploitation. Il s'agit de la position défendue par l'Azerbaïdjan, le Kazakhstan et le Turkménistan, mieux pourvus.

1.2 Problèmes de stabilité

1.2.1 Problèmes de la représentation de tous les groupes

Depuis le dix-septième siècle, la forme dominante de l'organisation sociale est un système d'États. Dans un tel système, les groupes ethniques ou autres formes de groupes pour qui la protection des droits collectifs est important aspirent à une certaine forme de participation au pouvoir national. Or, après le mouvement des indépendances de 1991, les « groupes titulaires »⁹ ont accaparé les leviers du pouvoir dans leur capitale respective et n'ont pas permis l'accès aux structures de l'État aux groupes minoritaires. Certains ont parfois même développé une politique ouvertement xénophobe à l'endroit des autres groupes. Le soudain accès à l'indépendance de certaines nations titulaires est ainsi perçu par les autres groupes présents sur le terrain comme une injustice, voire un processus inachevé de l'émancipation des peuples de ces régions.

Plusieurs arrangements peuvent permettre la cohabitation entre différents groupes au sein du même État, que ce soit par le partage du pouvoir, par le développement d'une autonomie, régionale ou culturelle, ou par le développement de mécanismes d'établissement de la confiance qui permettent d'augmenter le sentiment de sécurité des différents groupes en présence. Chacune à leur façon, ces approches visent à établir une forme démocratique de gestion des différends et introduisent des mécanismes d'accessibilité au pouvoir ouverts à tous les groupes significatifs d'une société. Pour éviter qu'un tel arrangement démocratique ne se transforme en une dictature de la majorité, il est nécessaire que le régime fonctionne sur les bases d'un État de droit, où tous les citoyens sont également protégés devant la loi. Dans ce contexte où les droits individuels sont protégés, les droits collectifs devraient l'être naturellement. Rarement la séparation est perçue comme une solution, car il se trouve toujours d'autres minorités sur un territoire, ce qui est particulièrement dans les Balkans ou au Caucase. Derrière chacune de ces approches, se dégage un principe général selon lequel tous les groupes significatifs doivent avoir une voix dans les prises de décision, i.e. qu'ils aient accès au pouvoir et que le maintien d'une certaine autonomie soit préservée. Toutes plaident pour une certaine décentralisation des structures de l'État, souvent dans un arrangement de type fédéral.

1.2.2 Problèmes démographiques, populations déplacées, réfugiés

Le phénomène des réfugiés touche une importante proportion de la population, au point de constituer un nouveau facteur d'instabilité. Il reste, à l'heure actuelle, près de 1.3 millions de réfugiés et

⁹ Par « groupes titulaires », nous entendons les groupes ethniques s'étant fait nominalement attribuer un territoire, qui porte leur nom, où ils sont généralement majoritaires à l'époque de l'organisation administrative de l'URSS et de l'ex-Yougoslavie.